

## **ELBE et FREESE, patrons voyous soutenus par AKER YARDS**

Le conflit se poursuit entre trois peintres grecs et l'entreprise allemande Elbe, société de peinture sous-traitance de rang 2.



Mardi 11 mars, les trois salariés, accompagnés de délégués CGT de la sous-traitance et d'AKER YARDS, ont forcé une rencontre avec les dirigeants de la société allemande FREESE, qui fait appel à Elbe pour sous-traiter les travaux de peinture.

Les trois ouvriers étaient arrivés à Saint-Nazaire en fin d'année dernière pour travailler à bord du *MSC Poesia*. Une expérience professionnelle qui allait finalement faire long feu. Le 11 février, la société Elbe leur signifiait « *oralement* » leur licenciement.

### **Pas de contrat de travail**

Le hic, c'est que les trois salariés grecs n'avaient pas signé de contrat de travail, ni même obtenu des bulletins de paye. Ils avaient été embauchés sur la base d'une rémunération de 2 200 € nets par mois pour 56 heures travaillées.

Pourtant, l'intégralité de leur salaire n'a pas été payée. ELBE leur doit 8 000 € chacun, ainsi que la prise en charge de leur billet d'avion à destination de la Grèce. L'inspection du travail a été saisie de l'affaire par la CGT. La direction de ELBE lui a fait savoir qu'elle était disposée à verser aux trois salariés 2 400 € chacun ainsi que le billet d'avion. La situation des peintres grecs reste précaire.

ELBE et FREESE sont récidivistes. Déjà épinglées par l'inspection du travail en août 2007, mais qui curieusement persistent dans les mêmes pratiques illégales sans que AKER YARDS les ait interdits de site.